

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU
Lundi 07 juillet 2025
à 19 HEURES



TABLEAU DE PRESENCES :

ELUS	Présent	Pouvoir	Absent
Guy CONNAN			
Jean-Louis HERVE			
Dominique GELGON			
Jean-Michel VIEL			
Carole MEYER			
François LE GOAZIOU			
Yannick CARMIGNAC			
Sandrine MOREAUX			
Brigitte LE BAIL			
Céline LE RU			
Joseph LE CHEVERT			
Claudine MONJARET		Donne procuration à Mme Carole MEYER	
Chantal BERTHO			
Christiane LE BRETON		Donne procuration à Mme Chantal BERTHO	
Jean-Yves DERRIENNIC			

15 VOTANTS (dont 2 par procuration)

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du CM du 19 mai 2025
2. Subventions communales 2025
3. Location Salle « Beaumanoir » : Tarif
4. Aide financière
5. Modification 1 du PLUi
6. SDE – Rue de Briantel
7. Informations diverses
8. Questions diverses

Mr Le maire demande l'accord de l'assemblée pour ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

Participation à l'OCCE

VOTE : 15 POUR

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Yves DERRIENNIC

2025_07_07_01 OBJET : **Approbation du procès-verbal du 19 mai 2025**

M. le maire précise que la proposition de PV a été transmise par mail, à l'ensemble des élus.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal du 19 mai 2025

APPROUVE le PV du conseil municipal du 19 mai 2025

VOTE : 15 POUR

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture le 10 juillet 2025

2025_07_07_02 OBJET : **Subventions communales 2025**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer sur les diverses demandes de subventions communales au titre de l'année 2024. La commission des Finances s'est réunie le vendredi 04 juillet 2025 afin d'étudier chaque demande et elle soumet ses propositions à l'ensemble du Conseil Municipal.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, **à l'unanimité**

VOTE :

ASSOCIATIONS	Versé 2024	Proposition Commission
F.N.A.C.A.	200 €	200 €
Don du sang	50 €	50 €
Les jardins des Ages	50 €	50 €
Entente du Trieux	1 800 €	1 800 €
Amicale Propriétaires et Chasseurs Ploëzal/Runan	700 €	700 €
Club nautique Pontrivien	35 €	35 €
Médaillés Militaires Px	55 €	55 €
Amicale anciens cols bleus	40 €	40 €
TGA - Trégor goelo athlétisme - Guingamp - 1 adhérent		35 €
Association humanitaire du Trieux	50 €	50 €
ASL TENNIS Pontrieux	200 €	200 €
Comice Agricole - Canton de Pontrieux	435 €	435 €
Association Dep. Des secrétaires de mairies 22	30 €	30 €
BANQUE ALIMENTAIRE -GGP (Suite dissolution du CCAS)		1 275 €
Studio danse - GGP - 1 Adhérent	35 €	35 €
PATG (Association Promouvoir et Agir en Trégor Goélo)	100 €	100 €
AS BEGARD - 2 Adhérents en 2025	35 €	70 €

Asso centre culturel Ernest Renan - 4 Adhérents en 2025	35 €	140 €
VOLLEY BALL - Guingamp - 1 Adhérente	35 €	35 €
PPA - Athlétisme Paimpol - 2 adhérents	35 €	70 €
Cirque en flotte + PLEUDANIEL - 5 Adhérents	35 €	175 €
Solidarité paysanne	60 €	60 €
Leucémie espoir	50 €	50 €
Rêve de Clown	50 €	50 €
Asso Officiers Mariniers et veuves - PONTRIEUX	45 €	45 €
Familles Rurales du Trieux - 3 Adhérents	105 €	105 €
Amicale Laïque	500 €	500 €
Kreiz Breizh Handisport	2 500 €	3 000 €
HANDBALL Paimpol	70 €	35 €
Ligue contre le cancer	50 €	50 €
		9 475€

VOTE une subvention de 35 € par élève domicilié sur Ploëzal pour toute pratique sportive (sauf pour le tennis et le foot)

VOTE une subvention de 30 € à chaque enfant domicilié à Ploëzal à l'occasion d'un voyage scolaire, pour les enfants de maternelle et primaire

VOTE une subvention de 60 € à chaque enfant domicilié à Ploëzal à l'occasion d'un voyage scolaire, cette subvention sera versée 1 seule fois durant l'enseignement secondaire (collège et lycée).

VOTE une subvention de 70 € à chaque apprenti versé au centre d'apprentissage

PRECISE que le montant des subventions sera imputé à l'article 65748 (M57) du budget de l'exercice en cours

VOTE : 15 POUR

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture le 10 juillet 2025

2025_07_07_03 OBJET : **Location Salle « Beaumanoir » : Tarif**

Monsieur le maire informe l'assemblée que ce sujet a été débattu lors de la commission de finances du vendredi 04 juillet. En effet, de nombreuses demandes de la population sont arrivées en mairie, pour demandes une location de salle, pour un nombre de personnes assez limitée **(50 personnes)**

Considérant que notre salle des fêtes, est à ce jour, peu louée car trop volumineuse, il est judicieux de réfléchir sur la possibilité de louer la salle qui la jouxte, la salle Beaumanoir, afin de répondre à un besoin et à une demande de la population.

Après échanges et discussion, le conseil municipal, **à l'unanimité**

VOTE la location de la salle BEAUMANOIR aux personnes domiciliées sur la commune

FIXE le prix de la location comme ceci :

- + Tarif à la journée pour un repas du midi : 150 euros
- + Tarif week-end – « Mariage » : 250 euros
- + Chauffage : 15 euros sur la période du 1er novembre au 30 avril inclus
- + Gratuit pour les cafés d'enterrement (habitants de la commune)

VOTE la mise en place d'une caution « ménage » applicable à la salle polyvalente et à la salle Beaumanoir comme ceci :

	CAUTION MENAGE
Salle Beaumanoir	300 €
SALLE SAP	300 €

AUTORISE Mr le maire à signer tout document relatif à la location de la salle et des mesures qui s'y applique

VOTE : 15 POUR

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture le 10 juillet 2025

Mme MEYER pose la question, à savoir s'il y a désaccord sur l'état de propreté de la salle, à l'issue de la location, que se passera-t-il ?

Le maire répond, que c'est la collectivité qui gère cette situation, et non plus l'agent. La double caution est instaurée pour responsabiliser les usagers de la salle.

M. Viel demande pourquoi un seul état des lieux à l'entrée, souvent les tables sont mal rangées.

M. HERVE répond, que dans ce cas, la caution sera gardée.

Mme MOREUX demande si un tréma papier est existante afin de prévenir les usagers de la salle

Le maire, répond, que le règlement de la salle ainsi que le contrat de location mentionneront ces informations de caution « ménage »

2025_07_07_04 OBJET : **Aide financière**

Monsieur le maire informe l'assemblée que suite à la dissolution du CCAS, les délibérations actant une aide financière sont étudiées à la commission d'action sociale communale, pour être ensuite retranscrite au Conseil municipal, par une délibération, permettant la prise en charge de l'aide octroyée.

Le Maire présente la situation de la famille *****

SUR sa proposition,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE le versement d'une aide d'un montant de 200 euros, pour la famille *****, dans le cadre du financement des voyages scolaires des enfants du foyer.

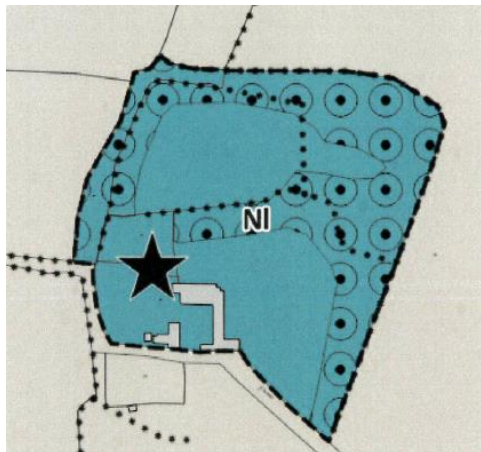
Le mandatement de ces factures sera imputé au compte 65134 du budget de l'exercice en cours.

VOTE : 15 POUR

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture le 10 juillet 2025

2025_07_07_05 OBJET : **Modification 1 du PLUi**

Monsieur le maire explique à l'assemblée que la commune fait l'objet de trois modifications, sur le PLUi en cours.



- **1/ Compléter l'inventaire des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination en zone Agricole et en zone Naturelle**

Il s'agit de la parcelle YB42 (Secteur de Kermellou)

Cette modification entraîne une modification de la carte graphique par l'apparition d'une étoile sur le bâtiment concerné, comme ceci :

- **2/ Mettre à jour les sous-zonages en zone agricole et naturelle ainsi que les STECAL (Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées) Site à vocation économique** Il s'agit des parcelles ZE 67 et ZE 69

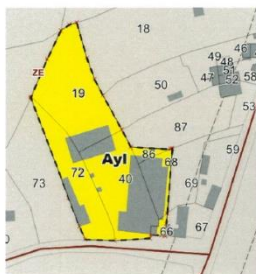
AVANT :



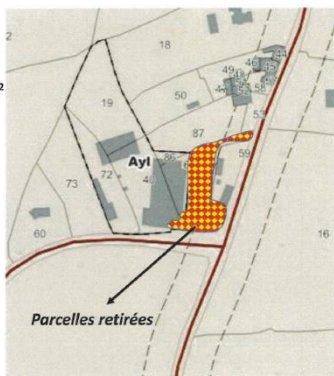
APRES :

➤ ERREUR MATERIELLE

**Ayl : réduction du périmètre de la SCI CT2M –
Espace à vocation économique proche du littoral**



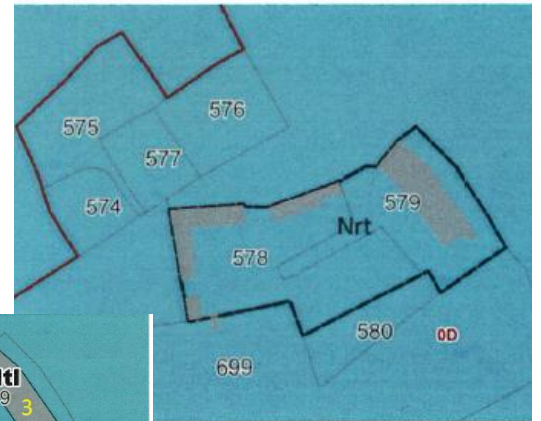
Surface mise à jour : 7402 m²
Surface à l'approbation du PLUi : 8863 m²
Parcelles retirées : 1461 m²
- Parcelle ZE 67 : 594 m²
- Parcelle ZE 69 : 867 m²



- **3/ Mettre à jour les sous-zonages en zone agricole et naturelle ainsi que les STECAL (Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées) Site à vocation Touristique**

Il s'agit des parcelles D578 et D579, situés au Château de la Roche Jagu

AVANT :



APRES :

➤ **PROJET**

Ntl : Espace naturel à vocation touristique proche de la mer



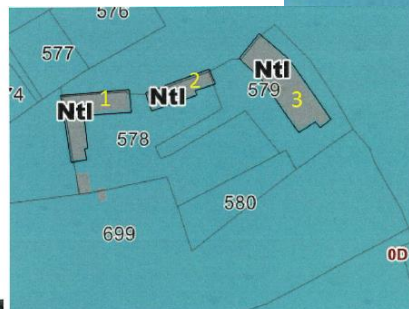
Surface emprise au sol des

bâtiments : 1255 m²

- Bâtiment 1 : 409 m²

- Bâtiment 2 : 215 m²

- Bâtiment 3 : 631 m²



- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-41 et suivants relatifs à la procédure de modification de droit commun des plans locaux d'urbanisme (PLU, PLUi) ;
- VU** la délibération DEL2023-12-254 du Conseil d'Agglomération en date du 12 décembre 2023 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Guingamp-Paimpol Agglomération ;
- VU** l'arrêté du Président n°2025-05-024 en date du 28 mai 2025 prescrivant la modification n°1 du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération ;
- VU** le projet de modification n°1 du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération notifié aux Personnes Publiques Associées (PPA) par courrier en date du 05 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**

- D'émettre un avis favorable [ou défavorable] sur le projet de modification n°1 du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération sur les documents (règlement écrit, règlement graphique...) concernant la commune.

- VOTE : 15 POUR

- *Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture le 10 juillet 2025*

2025_07_07_06 OBJET : SDE – Rue de Briantel

Monsieur le maire informe que des interventions sur Briantel, sont prévues, pour la remise en état d'un driver – DRIVER F0374 et F0375

Pour rappel, une délibération en date du 17 avril 2023 avait déjà été prise au sein du conseil municipal pour le driver F0375

Secteur de BRIANTEL :

Le cout est de 531.36 euros TTC pour la remise en état des drivers des foyers F0375 et 375. Suite à l'application du règlement, et conformément au règlement financier, la participation de la commune s'élève à 319.80 euros.

Pour information, ces dépenses, seront inscrits en fonctionnement au compte **615**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** La proposition, ci jointe, du SDE pour la remise en état de l'éclairage public.

VOTE : 15 POUR

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture le 10 juillet 2025

2025_07_07_06 OBJET : SUBVENTION 2025 OCCE (budget école)

Monsieur Le Maire présente la demande de subvention au titre de l'année 2025 présentée par la directrice de l'école primaire.

Sur la proposition de Monsieur Le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité

VOTE une subvention d'un montant de 1 000€

VOTE : 15 POUR

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture le 10 juillet 2025

Informations diverses

Point sur les subventions en cours :

Travaux de sécurisation RD6 :

DETR –La demande sera déposée après réception des travaux de JO SIMON – Montant prévisionnel : 46 110 €

Département : Réception du constat des travaux pour la couche de roulement – Une participation de 31 000 euros sera attribuée à la commune. Reste à effectuer le titre de recette.

Concernant la subvention au titre des **Amendes de Police**, la commission de juin a fixé une enveloppe plus importante, d'un montant de 50 000 euros par enveloppe. Ce qui augmente notre subvention, qui est à ce jour fixée à 39 498 €

Subvention FAFA :

Les équipements ont été vérifiées par la FAFA courant avril. La commune n'avait pas eu cette information, et les relances sollicitant cette intervention n'avaient aucune réponse. L'ensemble du dossier est à ce jour, finalisé. La demande de subvention sera demandée par mail à la FAFA

Région – Bien vivre partout en Bretagne – Propriété VICOMTE

En date du 15 octobre 2024, la commune avait sollicité la Région pour une demande de subvention pour la réhabilitation vicomte. Cette demande n'avait pas abouti.

A ce jour, et en vu de la **phase de revoyure**, il est possible de resolliciter cette subvention. L'ensemble des éléments ont été transmis à la Région. Il reste cependant à définir un calendrier, car le projet doit être mature. Si le projet est sélectionné à l'automne, la demande de subvention devra être déposée sur la plateforme dédiée, au plus tard pour le 30 juin 2026.

Il est demandé que les logements créés soient des logements sociaux (A voir Agrément ou conventionnement)

Repas du 11 novembre – Choix :

Pain à commander à la boulangerie de Ploézal

L'assiette de mise-en bouche :

- La cocotte de St Jacques à la bretonne
- Le saumon fumé de Paimpol, émulsion de pomme de terre, pop corn au blé noir
- L'Opéra de foie gras

Le velouté de légumes d'automne et châtaignes

L'entrée :

- Médaillon de lotte Bretonne, risotto de courgettes, sauce au cidre, tuile de sarrasin et wakamé

Le plat :

- La pièce de veau "Quasi" sauce gribiche, millefeuille de pommes de terre, jus aux cèpes

L'assiette fromagère :

Brie de Meaux, Fourme d'Ambert et Comté, salade mêlée et pignons rôtis

Le dessert :

- Le tiramisu maison, biscuit et praliné pécan, glace au café

Café / Thé

Hors boisson

Le prix du repas est de 36 euros par personne, hors boisson

VISITE SENAT

M. LE GOAZIOU précise qu'il a apprécié la visite du sénat et qu'une autre visite est prévue à l'automne

Carrefour – RD6

M. le maire précise qu'un autre accident à eu lieu sur le carrefour de Kergroas. Les carrefours sont trop dangereux pour qu'ils restent des priorités à droite.

M. le maire propose de remettre les stops, comme avant, le temps d'étudier une solution permettant de réduire la vitesse sur cet axe très fréquenté.

Fin de séance à 20h35

Signatures,

Le Maire, Mr Guy CONNAN

Le Secrétaire, M. Jean Yves DERRIENNIC